ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 5 février 2024 à 19h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et conseillers: Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, Marcus Flynn, et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Nicole Blinn, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

ABSENCE

Aucune

24-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel présenté.

24-02-02 <u>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE</u>

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 15 janvier 2024, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question. Deux (2) citoyen(ne)s présent.

24-02-03 <u>COMPTES À PAYER</u>

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉ EN FÉVRIER 2024

Total des salaires: \$ 12 126.83

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*5689	Regroupement Soutien aux Aidants Maison Gilles-Carle	Don-rés.# 24-01-12	100.00
*5690	Atelier et Découpage Bourgea	Pièces tracteur	862.90
	2014 inc.		
5691	Peter Beaucage	Enlv.neige janvier	3 968.10
5692	Bell Canada		576.38
5693	BMR Express	F-550 / garage / Hôtel	116.55
		de Ville	
5694	UNI – Select Canada inc.	F-550	201.05
5695	Canton de Bedford	Mois de janvier	7 644.35
5696	Cogeco Connexion inc.	Biblio	85.98
*5697	CSE Incendie et Sécurité inc.	S.I. / piscine portable	5 403.83
		rés. # 23-07-09	

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

5698	CT Copieur	Contrat	212.21
5699	Dépanneur Chez Ben	Essence / garage	42.18
5700	Dépanneur Stanbridge East	Usine	28.73
5701	Hydro – Québec		3 824.59
5702	Gestim inc.	Inspectrice	3 588.84
*5703	L'Homme et Fils inc.	Asphalte froid	453.44
*5704	Lettrage Graphico-Tech	S.I. (électro statique)	137.97
*5705	Martech Signalisation inc.	Panneaux circulation	591.30
*5706	Mines Seleine	17.73 t.m. de safe-T-	2 297.20
		salt	
5707	Motosport G.L.	Garage	21.83
5708	Post Canada	Avis pub.Budget –	58.35
		2024	
5709	Chauffage P. Gosselin inc.		3 243.79
5710	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement- janvier	1 741.97
5711	Rona	Garage / 12 Maple	87.25
5712	Enviro Connexions	Tri recyclage	1 382.86
		novembre et décembre	
5713	Seney Électrique inc.	Entr.centre comm.	18.12
5714	Telus		276.76
*5715	Ville de Bedford	Entraide / 59 chemin	892.40
		Blinn	
*5716	Ville de Dunham	S.I. / "fit test"	307.56
5717	MRC Brome-Missisquoi	1 ^{er} vers. Quote – Part	43 549.50
*5718	Association des Directeurs	Cotisation membre &	1 054.13
	Municipaux de Québec	assurance rés. 24-02-10	
*5719	Massey Vanier Scholarship	Bourse rés. #24-02-11	350.00
	Bursary Fund		
*5720	École Jean-Jacques Bertrand	Bourse rés. # 24-02-12	350.00
*5721	Butler Home and School	Rés #24-02-14	200.00

RAPPORT DE L'INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN JANVIER 2024

Dépôt du rapport de l'inspectrice, des permis émis en janvier 2024. (Aucun permis émis)

24-02-04 <u>DÉROGATION MINEURE N° 01-2024 – LOT 5 897 420-, 35 CHEMIN BEARTOWN</u>

CONSIDÉRANT	la demande de dérogation mineure n° 01-2024 déposée par le propriétaire du lot 5 897 420, 35 chemin Beartown, Monsieur Richard Mercier, pour une marge de recul avant de 10.88m au lieu du 15m prescrit par le règlement de Zonage #399-2011;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment est existant avant l'entrée en vigueur du présent règlement;
CONSIDÉRANT QUE	l'agrandissement se fait à l'endroit occupé actuellement par la galerie;
CONSIDÉRANT QUE	La demande respecte les caractéristiques et conditions d'évaluation d'une demande en vertu de la LAU

dérogations mineures n° 284;

(articles 145.1 et 145.8) et du règlement sur les

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice aux propriétaires

voisines;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au

conseil municipal que la demande de dérogation

mineure n° 01-2024 soit accordée;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire

entendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu unanimement:

➤ D'accepter la demande de dérogation mineure n°01-2024 demandée pour le lot 5 897 420, 35 chemin Beartown, et autoriser une marge de recul avant de 10.88m

24-02-05 <u>ADOPTION RÈGLEMENT N° 441-2024 - TAUX POUR LES TAXES MUNICIPALES 2024</u>

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement ayant été donné à une assemblée antérieure, et après les délais nécessaires, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu d'adopter le Règlement N° 441-2024 - Taux pour les comptes de taxes municipales 2024.

AVIS DE MOTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 399-2011-11, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 399-2011

La conseillère Tanya Garrick Rhicard a donné avis de motion qu'il proposera l'adoption du premier projet de règlement n° 399-2011-11, amendant le règlement de Zonage n° 399-2011.

L'objet de ce premier projet de règlement a pour objet d'autoriser et encadrer les projets intégrés à l'intérieure du périmètre urbain. Le premier projet de règlement a également pour but de clarifier la responsabilité de l'entretien, l'abattage, l'élagage et le remplacement de tout arbre, arbuste et végétation à l'intérieur et le long des emprises de voie publiques municipales.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le 1^{er} projet de règlement n° 399-2011-11 et renoncent à sa lecture.

Copie du 1^{er} projet de règlement n° 399-2011-11 avait été remise à chacun des membres du conseil le 10 janvier 2024.

24-02-06 <u>ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 399-2011-11,</u> AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 399-2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stanbridge East a adopté un

règlement de zonage afin de gérer les usages et

l'aménagement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une

municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle n'inclut pas de disposition

concernant les projets intégrés et que cela restreint les possibilités quant au développement de la

municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle ne clarifie pas la

responsabilité de l'entretien de la végétation à l'intérieur et le long des emprises de voies publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son règlement de

zonage n°399-2011 afin d'autoriser et d'encadrer les

projets intégrés à l'intérieur du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son règlement de

zonage n°399-2011 afin de clarifier la responsabilité de l'entretien de la végétation à l'intérieur et le long des

emprises de voies publiques;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère Tanya

Garrick Rhicard le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de

consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu d'adopter le **premier projet de règlement n° 399-2011-11**, amendant le règlement de Zonage n° 399-2011 afin d'autoriser et d'encadrer les projets intégrés à l'intérieur du périmètre urbain et afin de clarifier la responsabilité de l'entretien de la végétation à l'intérieur et le long des emprises de voies publiques.

AVIS DE MOTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 403-2011-2, AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS N°403-2011

La conseillère Rose Lawlor a donné avis de motion qu'elle proposera l'adoption du premier projet de règlement n° 403-2011-2, amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats n°403-2011.

L'objet de ce premier projet de règlement a pour objet d'encadrer l'émission des permis et des certificats dans le cadre des projets intégrés.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le 1^{er} projet de règlement n° 403-2011-2 et renoncent à sa lecture.

Copie du 1^{er} projet de règlement n° 403-2011-2 avait été remise à chacun des membres du conseil le 10 janvier 2024.

24-02-07 <u>ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 403-2011-2, AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS N°403-2011</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stanbridge East a adopté un

règlement sur l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une

municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle n'inclut pas de disposition

concernant les projets intégrés et que cela restreint les possibilités d'émission des permis et des certificats

dans ce cadre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son règlement sur

l'émission des permis et certificats n°403-2011, afin d'encadrer l'émission des permis et des certificats dans

le cadre des projets intégrés;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère Rose

Lawlor le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de

consultation afin d'expliquer les modifications

proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'adopter le **premier projet de règlement n° 403-2011-2**, amendant le règlement sur l'émission des Permis et Certificats n°403-2011, afin d'encadrer l'émission des permis et certificats dans le cadre des projets intégrés.

24-02-08 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 142

756\$ (dossier n° QHR74943) pour l'entretien du réseau routier

local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent

l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la

responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Marcus Flynn et résolu unanimement que la municipalité de Stanbridge East informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

24-02-09 <u>MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – AVIS D'INTENTION À ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ STANBRIDGE EAST POUR L'ANNÉE 2025</u>

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance d'Éco Entreprises

Québec (« ÉEQ ») par la MRC de Brome-Missisquoi le 23 janvier 2024 et de la publication d'un décret le 10

janvier 2024 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décret permet notamment au monde municipal

d'honorer, de prolonger ou de renouveler au-delà du 31 décembre 2024 les contrats de collecte et de transport de matières recyclables en cours, afin de respecter les bonnes pratiques en matière de lancement d'appels d'offres publics et ainsi minimiser collectivement les risques de bris de service et d'augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE

pour se prévaloir de ce délai, ÉEQ demande au monde municipal de se prononcer sur son intention d'obtenir l'option de prolongation pour ses contrats de collecte et de transport pour les matières recyclables au-delà du 31 décembre 2024, et ce, afin que les coûts admissibles relatifs aux services de collecte et de transport soient compensés par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités devront parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin de prévoir les modalités financières applicables pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC de Brome-Missisquoi ne détient actuellement aucune compétence en lien avec les matières recyclables et donc, que l'entente financière avec ÉEQ devra être signée par la municipalité Stanbridge East;

CONSIDÉRANT QUE

le régime de la modernisation de la collecte sélective entrera en vigueur le 1er janvier 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu unanimement:

D'indiquer à ÉEQ que la municipalité Stanbridge East:

- ➤ a actuellement les compétences en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles;
- a une entente intermunicipale avec la municipalité du Canton de Bedford concernant la collecte et le transport des matières recyclables et que celle-ci se termine au 31 décembre 2025 avec option de renouvellement et a l'intention pour l'année 2025 de poursuivre sous cette formule;
- ➤ souhaite parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin que l'ensemble des dépenses admissibles concernant les matières recyclables lui soit remboursé à compter du 1er janvier 2025;
- ➤ autorise la MRC de Brome-Missisquoi à transmettre en son nom tout document ou données en lien avec le dossier de la modernisation de la collecte sélective et à entamer les discussions préliminaires avec ÉEQ concernant l'entente-cadre.

24-02-10 RENOUVELLEMENT ADHÉSION - ADMQ

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu de renouveler l'abonnement à l'Association des directeurs municipaux du Québec-ADMQ pour la directrice générale, Nicole Blinn pour l'année 2024. Abonnement annuel avec option assurance, 980.00\$\frac{1}{2}\$ +les taxes applicables.

24-02-11 <u>BOURSE -ÉCOLE MASSEY-VANIER</u>

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que la municipalité décerne une bourse au montant de 350\$ à un(e) étudiant(e) de Stanbridge East en Secondaire V à Massey -Vanier.

24-02-12 BOURSE -ÉCOLE JEAN-JACQUES BERTRAND

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que la municipalité décerne une bourse au montant de 350\$ à un(e) étudiant(e) de Stanbridge East en Secondaire V à l'École Jean-Jacques Bertrand.

CORRESPONDENCE

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC): Redevances pour l'Élimination de matières résiduelles pour l'année 2023.

24-02-13 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE

les décideurs et les élu(e)s de l'**Estrie** ont placé, depuis **19 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE

les **élu(e)s de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE

les **élu(e)s de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE

les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE

le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore **16,2** % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE

la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE

R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour le futur, persévérer se conjugue toujours au présent! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE

les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault et résolu que le conseil de la municipalité de Stanbridge East proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Stanbridge East pour leur persévérance scolaire.
- > Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.

D'AIDE FINANCIERE-PROGRAMME DEMANDE D'ECHANGE "EXPERIENCE CANADA" ÉCOLE PRIMAIRE BUTLER

*La conseillère Rose Lawlor déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de cet échange ont pour but de :

- > contribuer à une meilleure connaissance et à une plus grande compréhension du Canada de la part des jeunes, en leur permettant de découvrir concrètement l'histoire, la géographie, les cultures, les langues et d'autres facettes de leur pays;
- > aider les jeunes Canadiens à établir des liens entre eux et qu'ils soient fiers de partager leur communité pour ainsi contribuer à renforcer le tissu social Canadien:
- donner une opportunité aux jeunes qui n'ont pas les moyens de voyager, un sentiment d'identité et d'indépendance, un sentiment d'appartenance et de confiance en soi;

24-02-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu que la municipalité contribue un montant de 200\$ à l'école primaire Butler pour l'organisation des activités culturelles et éducatives tout au long de cet échange.

ABSTENTION : La conseillère Rose Lawlor

LEVÉE DE LA SÉANCE	
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est le	evée à 19h26.
Nicole Blinn, directrice générale	Greg Vaughan, maire